**Zoom sur les Officiels de Natation et leur formation**

**Qui sont les Officiels de Natation ?**

Il existe trois catégories d’Officiels indispensables au bon déroulement des compétitions de natation:

**Officiel C**: il assure les fonctions de chronométreur, pour prendre le temps du nageur dans le couloir qui lui a été assigné.

*Conditions: être licencié, âgé d’au moins 14 ans et avoir réussi l’examen d’officiel C*

**Officiel B**: il assure les fonctions de chronométreur, juge à l’arrivée ou contrôleur de virages

*Conditions: être licencié, âgé d’au moins 16 ans et avoir réussi l’examen d’officiel B.*

**Officiel A**: il assure les fonctions de juge-arbitre, starter, superviseur, contrôleur de virages en chef, Juge à l'arrivée en chef, chronométreur en chef, mais aussi le cas échéant, l’une des fonctions des officiels B ou C.

*Conditions: être licencié, âgé d’au moins 18 ans et avoir réussi les examens d’officiel A et B.*

**Comment devenir Officiel de Natation?**

Le candidat doit:

* Faire acte de candidature auprès de son président de club qui informera le comité départemental,
* Télécharger sur le site fédéral ([www.ffnatation.fr](http://www.ffnatation.fr/)) ou faire la demande auprès du club, du texte des règlements de la FINA et les étudier afin de pouvoir participer à une réunion d’information préalable à l’examen pratique, organisée avant la session d’examen par le comité départemental.

Pour devenir officiel de Natation Course, il suffit d’être licencié à la FFN sur le territoire du comité régional ou départemental organisateur de la session, d’être âgé d’au moins 14 ans à la date de l’examen pour être chronométreur, d’avoir fait acte de candidature auprès du comité régional ou départemental dont elles dépendent. Le club s’occupe des formalités administratives.

**Examen pour devenir Officiel C:**

* Formation théorique: Avoir assisté à une réunion de formation organisée par le CD 92, dans les différents lieux du département
* Epreuves pratiques: Participer à une compétition en tant que chronométreur stagiaire, et chronométrer le temps final d’au moins 40 courses (peuvent être effectuées en 2 fois 20).

**Examen pour devenir Officiel B:**

* Formation théorique: Avoir assisté à la réunion d'information qui précède l'examen, ces examens étant organisés plusieurs fois par an par le Comité Départemental.
* Epreuve théorique: Examen théorique d’une durée d’une heure environ, correspondant à un contrôle des connaissances sur les fonctions d’officiel B et les règlements qui les régissent.
* Epreuves pratiques: Chronométrage (si le candidat n’est pas déjà officiel C), juge d’arrivée sur 20 séries et contrôleur de virages sur 20 courses.

**Examen pour devenir Officiel A (réservé aux officiels B depuis deux saisons minimum):**

* Formation théorique: Avoir assisté à la réunion d'information qui précède l'examen, ces examens étant organisés plusieurs fois par an par le Comité Départemental.
* Formation pratique : Être licencié Officiel B depuis 2 saisons au moins.
* Epreuve théorique: Examen théorique d’une durée d’une heure environ, correspondant à un contrôle des connaissances sur les fonctions d’officiel A et les règlements qui les régissent.
* Epreuves pratiques: Juge arbitre, starter, juge de nage superviseur/secrétariat de la compétition (vérification du programme, chronométrage et des résultats) durant 3 compétitions.

**Validation de la carte d'Officiels A, B et C:**

Votre diplôme d’Officiel (A, B ou C) est validé pour un an par les comités régionaux ou départementaux de la FFN, à condition que son titulaire ait officié un minimum de 5 compétitions différentes dans la saison (sur le plan départemental, régional, national ou international), ce qui est réalisable quand on jette un œil sur les calendriers sportifs…

Dans le cas où un Officiel aura assuré moins de 5 réunions différentes dans la saison, il lui sera demandé de suivre un recyclage collectif ou personnel, selon l'avis du formateur régional ou départemental.

**Recyclage:**

Le CD 92 organise au moins une réunion annuelle de recyclage, chaque Officiel A ou B devra y participer au moins une fois tous les 2 ans, afin de faire valider sa carte. Il est également organisé un recyclage exceptionnel à l'occasion des modifications des règlements.

**Zoom sur les Officiels de Water-polo et leur formation**

**Qui sont les Officiels de Water-polo?**

Il existe deux catégories d’officiels indispensables au bon déroulement des compétitions de water-polo:

**Officiel B**: il assure les fonctions de juge de buts, chronométreur, secrétaire.

*Conditions: être licencié, âgé d’au moins 16 ans*

**Officiel A**: il assure la fonction d'arbitre ; il a le contrôle absolu du match.

*Conditions: être licencié, âgé d’au moins 18 ans et titulaire de la qualité d’officiel B de water-polo*

**Comment devenir Officiel de Water-polo?**

Le candidat doit faire acte de candidature auprès de son président de club sous couvert du Comité Régional, auprès de l’ERFAN, son Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.

**Examen pour devenir officiel B:**

* Formation théorique: Avoir assisté à deux réunions de 2 heures de formation chacune à l'aide des supports de formation fédéraux par les formateurs habilités.
* Formation pratique: Elle s’effectue dans les clubs lors d’un match officiel, en doublon de la table officielle, supervisée par l’officiel A
* Epreuve théorique: Examen théorique correspondant à un contrôle des connaissances.
* Epreuves pratiques: Evaluation sur l'ensemble des fonctions de l'officiel B à la table officielle de water-polo lors d'une rencontre officielle.
* Suite formation pratique : Avoir officié, en qualité d’officiel B stagiaire, 5 rencontres sur la même année civile. effectuer au moins une fois l’ensemble des fonctions de l’officiel B, à l’exception des fonctions de juge de but. Le livret de formation a une validité d’un an.Effectuer au moins une fois l’ensemble des fonctions de l’officiel B, à l’exception des fonctions de juge de but.

**Examen pour devenir officiel A :**

Les Officiels A de Water-Polo (arbitres) sont classés en plusieurs catégories :

* Arbitre Régional Stagiaire (désigné par sa Région).
* Arbitre Régional (désigné dans sa Région ou sa zone).

Ces deux premiers niveaux sont de la responsabilité des zones, les autres étant de la responsabilité de la Fédération.

* Arbitre Fédéral Stagiaire (désigné par sa région, sa zone ou la FFN).
* Arbitre Fédéral (désigné par sa région, sa zone ou la FFN).
* Arbitre international

**Examen pour devenir officiel A :**

* Formation théorique: Avoir participé à la formation d’officiel A (2 séquences de 2 heures chacune à l’aide des supports pédagogiques fédéraux)
* Epreuve théorique: Examen théorique d’une correspondant à un contrôle des connaissances.
* Epreuves pratiques: Evaluation par les évaluateurs de sa zone.

Une rencontre peut être arbitrée par deux arbitres régionaux stagiaires

**Examen pour devenir Arbitre Régional :**

Le titre d’Arbitre Régional de Water-Polo est décerné aux personnes remplissant les mêmes conditions que précédemment avec en plus :

* Avoir le titre d’Arbitre Régional Stagiaire
* Avoir officié dans sa région ou dans sa zone 10 rencontres officielles sur la même année (une évaluation intermédiaire sera organisée à mi parcours)
* Avoir satisfait aux exigences techniques évaluées par les évaluateurs de sa zone.

L’arbitre Régional est désigné uniquement par sa zone pour officier en championnat Régional et en championnat de Nationale 3.

**Validation de la carte d'officiels A et B:**

Les comités régionaux peuvent valider annuellement les cartes d’officiels B et les cartes d’officiels A (arbitres stagiaires régionaux et arbitres régionaux), le cas échéant en s’appuyant sur l’avis du responsable de zone.

La sous-commission des arbitres de Water-Polo validera les cartes des arbitres stagiaires fédéraux et fédéraux.

La validation de la carte d’officiel est soumise à l’obligation de satisfaire aux exigences de :

* Disponibilité selon les règlements sportifs (pratique minimale définie par les règlements sportifs).
* Le suivi des formations continues obligatoires.

**Recyclage:**

Les comités régionaux, ou les zones, devront organiser au moins une fois par an une réunion de formation continue pour les officiels B et A de leur compétence.

Chaque officiel devra y participer au moins une fois tous les deux ans.

Il sera également organisé une séance de recyclage à l’occasion de modifications règlementaires.

La sous commission des arbitres de Water-Polo statuera sur la validité du titre d’arbitre de water-polo dans le cas où un arbitre n’aurait pas satisfait aux obligations en matière de formation continue.